



CHAUFFEZ RENOUVELABLE

Comment chauffer son bâtiment avec les enjeux énergétiques et climatiques actuels? Retour sur la séance d'information publique.

Plus de 50 personnes ont participé à la séance d'information publique sur le thème du chauffage des bâtiments, témoignant de l'intérêt important des citoyens pour cette thématique. Steeve Michaud du service cantonal de l'énergie (SENE) a présenté les enjeux du cadre légal en vigueur en matière d'énergie pour les bâtiments ainsi que les subventions possibles en fonction des investissements. De son côté, Damien Bertschy, délégué à l'énergie pour la commune de Val-de-Travers, a présenté le programme «Chauffez renouvelable» qui propose un premier conseil gratuit pour les propriétaires de bâtiments qui réfléchissent au changement de leur installation de chauffage. Les nombreuses questions du public ont surtout mis en avant l'importance de planifier assez tôt un changement d'installation pour avoir le temps de trouver la meilleure solution au meilleur prix, sans être pris au dépourvu en cas de panne. Il a aussi été relevé l'importance d'envisager l'isolation de son bâtiment, car un bâtiment bien isolé nécessitera un chauffage moins puissant et donc moins onéreux à l'installation et à l'utilisation!

La présentation complète est disponible sur le site internet communal, rubrique «Energie». Contact: Damien Bertschy – damien.bertschy@ne.ch – 079 239 37 82. •

TAXES DES DÉCHETS

Le chapitre des déchets est un chapitre comptable autofinancé, c'est-à-dire que l'entier des charges doit être couvert par les recettes. Pour le financement, nous avons trois volets:

- La taxe de base annuelle en fonction du nombre de personne dans le ménage
- Le revenu de la taxe au poids (0.40ct/kg)
- Une part d'impôt, fixée à 20 % du total des charges du chapitre.

La taxe de base vise à couvrir les frais d'utilisation et de mise à disposition des infrastructures, du recyclage et du transport alors que la taxe au poids couvre principalement les coûts d'incinération.

La facturation des taxes déchets a lieu deux fois par an : entre septembre et octobre pour la taxe de base et en janvier pour la taxe au poids de l'année écoulée.

La taxe de base des déchets due par les personnes physiques est calculée sur la base des données du Contrôle des habitants et est fixée par an et par ménage d'une personne, pondéré selon l'échelle d'équivalence prévue par le droit cantonal.

Grâce à une gestion rigoureuse des déchets depuis plusieurs années, la commune de Val-de-Travers a pu revoir sa taxe de base à la baisse en passant de 105 à 90 francs. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, la base de calcul pour la taxe de base des déchets se présente comme suit:

(Montants hors TVA)

- 1 unité pour 1 personne = 90 francs
- 1,8 unité pour 2 personnes = 162 francs
- 2,4 unités pour 3 personnes = 216 francs
- 2,8 unités pour 4 personnes = 252 francs
- 3 unités pour 5 personnes ou plus = 270 francs

À rappeler encore que le tri des déchets est non seulement important pour la protection de l'environnement mais il participe également à la réduction des coûts. •

CULTURE

BUSTE FERDINAND BERTHOUD

Ferdinand Berthoud, né le 18 mars 1727 à Plancemont-sur-Couvet (Principauté de Neuchâtel, Royaume de Prusse) et décédé à Grosly le 20 juin 1807, était un horloger et chercheur originaire de Neuchâtel. Il a obtenu le titre de maître-horloger à Paris en 1753. En tant qu'Horloger Mécanicien du Roi et de la Marine, il a laissé un héritage exceptionnel, notamment dans le développement de chronomètres de marine. Depuis 2007, la marque Ferdinand Berthoud a été acquise par Chopard et produit des montres de haute horlogerie depuis 2016, en hommage à ce maître-horloger éminent. •



(22/24)



INFORMATIONS PRATIQUES

SEAUX À CENDRES

L'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) offre gracieusement un seau à cendres à tous les propriétaires disposant d'un poêle et/ou d'une cheminée de salon.

Cet objet peut être obtenu auprès des commerces et services suivants :

- Noiraigue: Boutique Goût & Région, place de la Gare 2
- Travers: Marché Discount ABC, rue Miéville 11
- Couvet: Dicastère de l'administration et de la protection de la population, Grand-Rue 38 (porte 6 au rez-de-chaussée)
- Boveresse: Nathalie Coiffure, rue du Collège 4
- Môtiers: Maison de l'Absinthe, Grande Rue 10
- Fleurier: Dicastère de l'administration et de la protection de la population, Contrôle des habitants, rue du Temple 8
- Buttes: Le Foyer, rue du Milieu 7
- Saint-Sulpice: Le P'tit Mag, rue du Pont 2
- Les Bayards: Au P'tit Moulin, quartier du Milieu 76

Nous remercions les commerçants pour leur précieuse collaboration.

CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance ordinaire du Conseil général se déroulera le lundi 11 décembre 2023 à 19h30 à Fleurier, salle Fleurisia.

L'invitation ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site www.vdt.ch/seances. Les séances sont publiques: venez nombreux participer à la vie politique de votre commune.

Le résumé de la séance du Conseil général du 20 novembre 2023 est disponible sur notre site www.val-de-travers.ch/seance/seance-du-20-novembre-2023

PLACE DE LA GARE DE FLEURIER

Carrefour vivant de Fleurier et véritable porte d'entrée de ce village, la place de la Gare est un lieu animé qui a connu une profonde mue entre le vote d'un crédit de 2'200'000 francs pour son réaménagement en novembre 2018 et son inauguration en octobre 2022. Pour que l'utilisation de cet espace soit la plus large possible pour tous ses usagers, diverses améliorations viennent d'avoir lieu pour que l'esprit de la zone de rencontre s'imprime tant sur le terrain que dans les habitudes.

Ainsi, des arbres et des arbustes en pot viennent d'être installés pour délimiter plus clairement les secteurs non accessibles au stationnement des véhicules. Divers petits travaux ont également été réalisés pour permettre une meilleure giration des bus et une dernière main sera mise sur la rue du Régional au niveau de la bande herbeuse.

Avec ces ultimes modifications, les autorités communales sont convaincues que la place de la Gare et la rue de l'Étincelante sont désormais finalisées. •



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

- Fleurier – Rue de la Montagnette 23
- Fleurier – Rue des Moulins 7
- Couvet – Rue Edouard-Dubied

DATES LIMITES OPPOSITION

- 11 décembre 2023
- 11 décembre 2023
- 18 décembre 2023